

Communiqué de Presse

Le 13 septembre 2006,

Bourses communale et départementale

Les familles et étudiants ermontois peuvent bénéficier d'une bourse attribuée par le conseil général du Val d'Oise et par le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont (CCAS), sous conditions de ressources, de la 6^{ème} à l'université, pour les filières générales, agricoles, professionnelles et techniques.

A partir du 25 septembre, la liste des pièces demandées sera disponible ainsi que les barèmes au CCAS. Ils sont consultables sur la site internet de la ville : www.ville-ermont.fr. Les dossiers sont ensuite à compléter au CCAS avant le mardi 24 octobre 2006 ; le dossier de bourse sera complété sur place.

(Intertitre) Les pièces à fournir

Pour les familles y compris l'étudiant majeur qui figure sur l'avis d'imposition de ses parents :

- livret de famille ou extrait de naissance de chaque enfant et des parents ;
- pièce(s) d'identité des enfants majeurs ;
- avis d'imposition ou de non imposition de l'année 2005 (en cas de séparation de couple et d'enfant majeur à charge, fournir tous les avis d'imposition 2005) ;
- relevé d'identité bancaire au nom de la famille et éventuellement de l'étudiant majeur ;
- certificat de scolarité de l'année scolaire 2006/2007, validé par l'établissement pour chacun des élèves ;
- jugement d'adoption ou déclaration de nomination du tuteur testamentaire.

Pour l'étudiant majeur qui a un avis d'imposition à son nom :

- pièce d'identité - livret de famille ou extrait de naissance ;
- avis d'imposition ou de non imposition de l'année 2005 de l'étudiant majeur ;
- relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant ;
- certificat de scolarité de l'année scolaire 2006/2007, validé par l'établissement.

Centre Communal d'Action Sociale
Mairie bâtiment A 100 rue Louis Savoie – 95120 Ermont
01 30 72 38 50

